

Avis n°86

Pour la mise en œuvre d'une plate-forme territoriale de l'Alphabétisation à Bruxelles

Adopté le 23 juin 2009

Pour la mise en œuvre d'une plate-forme territoriale de l'Alphabétisation à Bruxelles

Recommandations à destination des nouveaux gouvernements

I. Considérations générales

La Conférence interministérielle du 8 septembre 2006 sur l'Alphabétisation des adultes a confié au Comité de pilotage permanent sur l'Alpha la mission de formuler des propositions sur la coordination des politiques d'alphabétisation au niveau de chacun des territoires en Communauté Wallonie-Bruxelles. Le Comité de pilotage a dès lors examiné la faisabilité d'une telle coordination territoriale harmonisée sur l'ensemble de la Communauté française, préparé des outils, établi un cahier des charges et soumis à la Conférence interministérielle 2007 un modèle de « plate-forme territoriale de l'alphabétisation » sur la base du dispositif que Lire-et Ecrire Wallonie a expérimenté depuis 2002.

Comme le souligne la troisième édition de l'Etat des lieux de l'Alphabétisation en Communauté Wallonie-Bruxelles, « la mise en place de dispositifs réunissant des compétences complémentaires à l'échelle territoriale est apparue nécessaire pour activer concrètement les enjeux de prévention, remédiation et détection ». Les plate-formes territoriales ont pour missions de :

- 1. « réfléchir et analyser la politique en matière d'alphabétisation à l'échelle territoriale
- 2. débattre autour des questions concernant l'alphabétisation qui traversent le territoire
- 3. définir un plan d'action à l'échelle du territoire
- 4. développer la collaboration entre acteurs à l'échelle territoriale pour augmenter l'efficience des dispositifs et actions d'alphabétisation ainsi que de lutte contre l'analphabétisme
- 5. participer à la réflexion et à l'analyse de la politique globale menée par le Comité de pilotage et ce en dialogue permanent avec celui-ci afin de développer la cohérence globale en ce qui concerne la politique d'alphabétisation en Communauté française
- 6. prendre connaissance des décisions de la Conférence interministérielle ainsi que des projets et propositions du Comité de pilotage »¹.

La Conférence interministérielle du 22 février 2008 a marqué son accord quant au développement de tels dispositifs, de manière parallèle en Wallonie et à Bruxelles, à partir de structures déjà existantes qui reçoivent dès lors de nouvelles missions en matière d'alphabétisation.

Sur le plan des moyens, cette décision vient de se traduire en Wallonie par l'engagement d'une coordinatrice par le Forem Conseil avant l'embauche annoncée de 8 chargés de mission Alpha dans les Comités sub-régionaux Emploi Formation (CSEF), ce qui devrait permettre aux plate-formes et à leurs « instances d'exécution » (le comité de pilotage² et la structure d'appui³) de se mettre en place en 2009. Lire et Ecrire Wallonie interviendra en tant que structure d'appui. Les « Chargés de mission alpha » ont une

¹ Etat des lieux de l'Alphabétisation en Communauté Wallonie - Bruxelles, Troisième exercice, Données 2006-2007, p. 213.

² La Cellule de pilotage de chaque plate-forme remplit les missions suivantes : « l'animation de la plateforme, la mise en œuvre du plan d'action , la coordination des partenaires de la plateforme, la coordination de l'offre et des besoins sur le territoire, l'observation des réalités du territoire, la participation à l'état des lieux territorial de l'offre et des besoins, l'évaluation de l'application des dispositifs territoriaux et des politiques menées, la formulation de propositions au Comité de pilotage, la sensibilisation et l'information ».

³ Cette structure d'appui reçoit les missions suivantes : « mise en œuvre des initiatives et actions confiées par la cellule de pilotage, soutien aux actions de terrain existantes et innovantes, accompagnement des acteurs de terrain et de leurs actions selon les moyens octroyés ».

quadruple mission : le secrétariat de la plate-forme, la coordination des missions de la « cellule de pilotage » de la plate-forme, l'interface avec le Comité de pilotage, la collaboration avec la structure d'appui de « Lire et Ecrire ».

La Conférence interministérielle de 2008 a décidé qu'à Bruxelles, « une structure de coordination dotée des mêmes missions sera mise en place » en s'appuyant sur la Commission consultative Emploi – Formation - Enseignement à Bruxelles et en tenant compte des « spécificités régionales », mais en restant pour ce qui est des moyens « dans le cadre des postes affectés à l'alphabétisation ».

Ces postes sont affectés aux actions d'alphabétisation des publics inscrits dans les différents dispositifs (loin de rencontrer les besoins à Bruxelles). Ne disposant dès lors pas des moyens indispensables à son Secrétariat pour intéger des missions supplémentaires et mettre en place un dispositif territorial Alpha à Bruxelles avec l'appui de Lire-et Ecrire, la CCFEE a décidé, en sa séance du 28 avril 2009, de réactiver dans un premier temps son Groupe de travail Alphabétisation⁴. La CCFEE a confié à ce Groupe de travail deux missions :

- réfléchir aux objectifs et conditions de mise en œuvre du principe de plate-forme territoriale en Région de Bruxelles-Capitale
- et, sur cette base, instruire et préparer des recommandations à faire aux futurs gouvernements en formation.

II. Considérations particulières

1. Le travail à réaliser avec l'ensemble des acteurs bruxellois

Différentes actions prioritaires ont émergé d'un premier tour de table entre les acteurs qui a eu lieu le 9 juin dernier. Ces priorités sont donc loin d'être exhaustives, mais dessinent déjà à titre indicatif les contours d'un important champ de travail à investiguer. La présentation de ces différents champs d'action a été organisée en regroupant deux par deux les missions assignées aux plate-formes territoriales (détaillées supra).

1.a. Analyser la politique et débattre des questions d'alpha à l'échelle territoriale (missions 1&2)

En termes de production d'analyses, Lire et Ecrire rencontre partiellement cette mission via son service d'études. Mais pour être approfondi et systématisé, ce travail de réflexion et de recherche devrait se développer dans les directions suivantes:

- Contribuer annuellement au niveau bruxellois à la réalisation de l'état des lieux du Comité de pilotage reprenant les données relatives à l'offre de formation et aux publics pour l'ensemble des opérateurs⁵, sur la base du questionnaire harmonisé; et réaliser également des analyses approfondies de ces données et des problématiques qu'elles soulèvent (comme les raisons des « refus d'inscription », la question du genre, etc.) et l'évaluation des besoins⁶, et ce à des fins d'évaluation et de pilotage de l'ensemble du dispositif alpha en RBC;
- consacrer les travaux d'une des trois réunions annuelles que tient chacune des six zones de LEE à la mise en débat des politiques actuelles à la lumière des expériences et des besoins de terrain, en élargissant la participation à ces réunions à l'ensemble des acteurs locaux concernés par la question dans les secteurs de la formation, de l'insertion, de l'éducation permanente, de l'action sociale, de l' emploi (Antennes locales d'Actiris, syndicats, employeurs...), de la

⁴ Initié en 2002, ce Groupe de travail avait pour mission d'évaluer la mise en œuvre du Plan bruxellois pour l'alphabétisation, mission qu'il n'a pu poursuivre faute de moyens.

⁵ Comme cela se fait en partie déjà mais de manière non-exhaustive via l'Etat des lieux de la Communauté Wallonie - Bruxelles où tous les opérateurs n'ont pas été repris (tout particulièrement la Promotion sociale) ⁶ Il est à noter que la dernière étude approfondie et centrée sur Bruxelles en cette matière date de 2002 : Lire et Ecrire Bruxelles, « Plan bruxellois pour l'alphabétisation : rapport final de la convention Cocof d'étude préparatoire », avril 2002.

- culture (bibliothèque, centres culturels, musées, ...), de la santé, de l'enseignement, de l'action para-scolaire (écoles de devoirs, notamment), etc.
- faire remonter les réflexions issues de ces réunions au sein du GT Alpha de la CCFEE pour les synthétiser sur la base de rapports produits par Lire et Ecrire et les croiser avec d'autres sources d'informations et données ;
- structurer le dialogue entre l'ensemble des organismes bruxellois en assurant leur représentation au sein de ce GT Alpha de la CCFEE ;
- développer des analyses spécifiques des besoins dans des champs particuliers : dans l'enseignement (lieu par excellence de prévention), sur les lieux de travail (via le relais des représentants des travailleurs et des employeurs), dans le cadre de l'action sociale (via la possibilité de « screening » des publics des CPAS), etc.

1. b. Définir un plan d'action et développer la collaboration entre acteurs à l'échelle du territoire (missions 2& 3)

Le Plan bruxellois pour l'alphabétisation de 2002 constitue un premier pas dans le développement d'une politique globale, cohérente et concertée en matière d'alphabétisation en RBC, impulsant des collaborations entre acteurs concernés par la problématique de l'analphabétisme pour développer et augmenter l'efficience des actions concrètes de prévention, détection et remédiation. Mais pour devenir réellement structurant cet outil reste largement insuffisant sur deux plans essentiellement :

- Son objet. Ce Plan avait pour objectif principal d'augmenter les capacités d'accueil en matière de formation en alpha de 2000 places, objectif qu'il a très largement contribué à atteindre à partir de 2002 lors de sa mise en place ; mais les actions de prévention et de détection des besoins, ainsi que de sensibilisation et d'information de l'ensemble des acteurs concernés, ne sont pas au coeur du Plan ou n'ont pu être développées significativement.
- Les parties prenantes. L'ensemble des opérateurs d'alphabétisation participent, à géométrie variable, au développement du Plan (une quarantaine d'opérateurs, majoritairement des asbl, sont conventionnés annuellement avec l'ensemblier Lire et Ecrire pour augmenter l'offre, tous bénéficient des services d'accueil et d'orientation du public organisés par les 6 Locales de Lire et Ecrire et peuvent solliciter un apport pédagogique et méthodologique). Cependant à ce jour, en dehors des opérateurs de formation, peu d'autres acteurs-ressources pourtant indispensables vu leurs compétences complémentaires sont parties prenantes d'une réflexion globale en matière de politiques d'alpha.

Dans son avis 43, la CCFEE avait déjà pointé le fait que « le Plan a été conçu pour rencontrer, dans une première phase, une situation d'urgence où des publics marginalisés, dont ceux issus de l'immigration y compris les primo-arrivants, n'avaient pas accès à l'alphabétisation malgré leur demande... Les besoins en alphabétisation sont néanmoins plus larges, notamment pour ce qui concerne les travailleurs. Ces besoins sont aussi en cours de diversification tels qu'en témoignent les demandes en *Français langue étrangère* » 7.

Sur la base des analyses et réflexions qui devraient être menées (missions 1 et 2), un plan d'action structurant les collaborations en matière d'alpha en Région de Bruxelles-Capitale devrait donc rencontrer les différentes priorités suivantes:

- la coordination de l'action de l'ensemble des 117 organismes actifs sur le terrain en matière d'alphabétisation en RBC pour réarticuler un champ actuellement fortement éclaté;
- le développement des politiques de prévention (tout particulièrement dès l'école), de sensibilisation-information et de détection, afin de diversifier l'offre de formation;

⁷ CCFEE, Plan pour l'alphabétisation, avis n°43, adopté le 25 mars 2003. A la suite de cet avis, la CCCCFEE a souhaité qu'à plus d'une reprise un travail se réalise sur l'illettrisme dans les entreprises.

- le subventionnement du nombre d'heures d'alphabétisation conventionnées mais dépassant le plafond d'heures imposé par le système de catégories en insertion socioprofessionnelle;
- la pérennisation des actions financées pour un temps limité ;
- la circulation de l'information et des outils (dont les référentiels existants par exemple) entre l'ensemble des organismes et des acteurs-partenaires, etc.
- la formation des formateurs
- etc.

1.c . Participer aux travaux du Comité de pilotage et les relayer

Différents partenaires bruxellois participent au Comité de pilotage permanent de la Conférence interministérielle, mais aucune structure ad hoc ne leur permet de systématiquement :

- se concerter
- relayer le travail du Comité de pilotage vers le terrain ;
- et inversement faire remonter vers le Comité de pilotage les réalisations et demandes de l'ensemble des acteurs bruxellois.

2. Une mise en œuvre spécifique du principe de plate-forme à Bruxelles

Le schéma développé ici est à la fois :

- spécifique à Bruxelles, afin de s'adapter à ses réalités,
- mais harmonisé avec ce qui se met en place en Wallonie, afin de garantir une cohérence et une coordination transversales à l'ensemble de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Le dispositif territorial s'ancrera à Bruxelles dans deux structures existantes :

- la CCFEE ,
- Lire et Ecrire Bruxelles, (structure d'appui).

Le Secrétariat de la CCFEE accueillera les réunions de la plate-forme et en assurera le secrétariat (préparation avec Lire et Ecrire Bruxelles, convocation et compte-rendu). A partir de son expérience d'impulsion et de coordination du Plan bruxellois pour l'Alpha, Lire et Ecrire Bruxelles jouera le rôle de structure d'appui : elle alimentera les réunions de la plate-forme du point de vue du contenu, des propositions, des analyses. Ces deux structures assumeront donc les missions des « instances d'exécution » prévues côté wallon (Cellule de pilotage et structure d'appui).

La plate-forme alpha correspondra au Groupe de travail Alpha de la CCFEE réactivé depuis juin 2009. Ce Groupe de travail est constitué des membres de la CCFEE, c'est-à-dire de représentants de Lire et Ecrire Bruxelles, de l'Administration de la COCOF Formation, de Bruxelles Formation, de la Promotion sociale, de la FeBISP, des CPAS, des partenaires sociaux, de l'enseignement obligatoire, d'ACTIRIS et de l'EFPME. Au-delà de la composition de la CCFEE, ce Groupe de travail s'est d'ores et déjà élargi à l'Administration de la COCOF Cohésion sociale. Cet élargissement devrait s'étendre prochainement à des représentants du Centre régional d'appui à la cohésion sociale et de l'accueil des primo-arrivants ; voire à l'avenir à d'autres acteurs tels que les secteurs culturels dont les Bibliothèques publiques, les communes, les publics concernés, etc.

En l'état actuel des moyens disponibles, la plate-forme Alpha ne pourra se réunir que deux fois par an, ce qui ne permet pas de rencontrer les besoins décrits en 1 et l'ensemble des missions prévues par la Conférence interministérielle sur proposition du Comité de pilotage.

III. Recommandations

Etant donné que :

- le principal apport de la Conférence interministérielle et du Comité de pilotage alpha, outre l'Etat des lieux annuel, est bien de permettre le développement d'un travail territorial inter-acteurs, indispensable à une mise en réseau des différents types d'action menées en alpha à destination des différents publics concernés;
- sans moyens pour mener ce travail à Bruxelles, les actions territoriales qui pourront être menées dans les deux Régions se développeront de manière totalement déséquilibrée au détriment des acteurs bruxellois et de l'objectif d'une action cohérente transversale à l'ensemble de la Communauté ;
- il est indispensable de dépasser de simples constats (même s'ils restent à approfondir) pour mettre en oeuvre de nouvelles actions coordonnées ;
- les besoins prioritaires en matière d'analyse, de réflexion, de coordination, de développement d'un plan d'action, d'aide à la décision publique, d'articulation avec le Comité de pilotage permanent de l'alpha et de développement de politiques globales ne sont pas rencontrés à l'échelle du territoire bruxellois ;
- l'ensemble des acteurs, en ce compris de terrain, ne peuvent actuellement être associés à la définition et à la mise en oeuvre de chacune de ces priorités ;

La CCFEE recommande à la COCOF et à la Région bruxelloise que des moyens humains lui soient octroyés ainsi qu'à Lire et Ecrire pour mettre en place et développer un réel dispositif territorial de l'Alpha en Région bruxelloise, adapté à ses besoins et à ses réalités.

Lire et Ecrire Bruxelles et la CCFEE ont identifié les différents besoins qui devraient être rencontrés dans l'idéal⁸ :

- 4 ETP pour Lire et Ecrire Bruxelles afin d'assurer le rôle de structure d'appui alimentant la plate-forme et le suivi opérationnel des décisions qui y sont prises (particulièrement en matière de coordination des acteurs au sein du Plan d'action). Cette alimentation et ce suivi opérationnels impliquent avant tout un travail de prise de contacts, de structuration des relations, d'organisation des articulations (entre l'associatif, la Promotion sociale, etc.), de mise en place de synergies, de diffusion des informations, de lancement de projets,... Ces 4 ETP se répartissent plus particulièrement comme suit :
 - 1 ETP, responsable de projet qui assure notamment l'analyse transversale des propositions, projets et données récoltés sur les 6 zones Alpha et le relais avec la plate-forme Alpha,
 - 3 ETP, chargés de mission, répartis à raison d'½ ETP sur chacune des 6 zones Alpha pour assurer notamment la récolte et le traitement des informations (propositions, demandes, projets, données...) auprès des acteurs concernés des zones auxquelles ils sont affectés, ainsi que le relais avec le plate-forme bruxelloise.
- 1 ETP pour la CCFEE affecté à la fonction de chargé de missions Alpha pour assurer l'animation et le secrétariat de la plate-forme Alpha, ainsi que des réunions entre les permanents Lire et Ecrire et le Secrétariat de la CCFEE, mais aussi le relais de

⁸ Il est à noter qu'un « Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes » est prévu dans le Décret modifiant le décret du 13 mai 2004 de la Commission communautaire française relatif à la cohésion sociale, qui a été adopté le 9 janvier 2009 et dont les arrêtés sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2009. Ce futur Centre, à la mis en place duquel Lire et Ecrire postulera, aura notamment pour missions d'accueillir, orienter, dispenser des cours former, coordonner les dispositifs d'alpha... Mais la mise en oeuvre de ce décret ne fera que pérenniser les moyens actuels sans aucunement les augmenter. Voir http://www.accf.irisnet.be/upload/File/propositions_et_projets/143%20(2008-2009)%201.pdf

propositions de recommandations et de travaux auprès des membres de la CCFEE, ainsi que l'articulation avec les autres dossiers « Formation Emploi Enseignement » traités.

Ces 5 personnes contribueraient également, pour Bruxelles, à la production de l'Etat des lieux annuel (données, analyses et évaluation), réaliseraient des études spécifiques à la demande de la Plate-forme et participeraient au travail d'information et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire bruxellois. Elles assuraient enfin le relais entre la plate-forme territoriale et le Comité de pilotage, en concertation avec les représentants bruxellois au sein de ce Comité.
